Informations de base

2013/2133(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Négociations relatives à un accord de partenariat stratégique UE /Canada. Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE **Subject** 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés **Zone géographique** Canada	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	JEGGLE Elisabeth (PPE)	30/05/2013
	Rapporteur(e) fictif/fictive ATTARD-MONTALTO John (S&D) WEBER Renate (ALDE) BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service européen pour l'action extérieure	ASHTON Catherine

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/07/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/2013	Vote en commission		
27/11/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0407/2013	Résumé
09/12/2013	Débat en plénière		
10/12/2013	Décision du Parlement	T7-0532/2013	Résumé

10/12/2013	Résultat du vote au parlement		
10/12/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2133(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 117
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/13189

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE516.615	11/07/2013	
Amendements déposés en commission		PE519.512	18/09/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0407/2013	27/11/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0532/2013	10/12/2013	Résumé

Négociations relatives à un accord de partenariat stratégique UE/Canada. Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE

2013/2133(INI) - 27/11/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative d'Elisabeth JEGGLE (PPE, DE) contenant une proposition de recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au SEAE sur les négociations relatives à un accord de partenariat stratégique UE-Canada.

Les députés rappellent que les relations entre l'Union européenne et le Canada sont fondées sur des intérêts et des valeurs communes (depuis 1976). En ce sens, l'accord de partenariat stratégique en cours de négociation actualiserait et revitaliserait les relations entre l'Union européenne et le Canada et pourrait considérablement contribuer à approfondir les relations entre les Parties.

L'accord renforcerait non seulement l'architecture institutionnelle des relations mais offrirait, en parallèle avec l'accord économique et commercial global, des perspectives et des avantages concrets pour les citoyens européens et canadiens, dans la perspective d'un marché transatlantique.

Dans ce contexte, les députés appellent le Parlement européen à adresser au Conseil, à la Commission et au SEAE, les recommandations suivantes:

Clause de conditionnalité : les députés indiquent que tout accord entre l'Union et des pays tiers devrait contenir des clauses de conditionnalité réciproque et de nature politique portant sur les droits de l'homme et la démocratie, de manière à réaffirmer ensemble l'engagement mutuel à défendre ces valeurs (et ce, quelle que soit la situation en matière de protection des droits de l'homme dans les pays en question). Ils exigent donc que la conditionnalité figure dans le futur accord de partenariat à conclure avec le Canada, afin de garantir la cohérence de l'approche définie par l'Union européenne dans ce domaine.

Complémentarité de l'accord stratégique avec l'accord commercial : les députés encouragent l'ensemble des parties prenantes à parapher et à signer l'accord de partenariat stratégique et l'accord commercial et économique global dans les meilleurs délais et à **souligner leur complémentarité**.

Société civile : les députés appellent à la pleine implication et à la consultation de la société civile au regard de l'adoption de l'accord.

Parlement européen : ils appellent enfin à un engagement ferme en vue d'une coopération interparlementaire reconnaissant le rôle important du Parlement européen et du parlement canadien dans les relations entre les Parties et demandent la présentation de rapports réguliers sur l'application de l'accord, à adresser également au Parlement européen.

Négociations relatives à un accord de partenariat stratégique UE/Canada. Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE

2013/2133(INI) - 10/12/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 509 voix pour, 111 voix contre et 39 abstentions, une résolution contenant une proposition de recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au SEAE sur les négociations relatives à un accord de partenariat stratégique UE-Canada.

Le Parlement rappelle que les relations entre l'Union européenne et le Canada sont fondées sur des intérêts et des valeurs communes (depuis 1976). En ce sens, l'accord de partenariat stratégique en cours de négociation actualiserait et revitaliserait les relations entre l'Union européenne et le Canada et pourrait considérablement contribuer à approfondir les relations entre les Parties.

Il rappelle également que l'accord de partenariat stratégique non seulement renforcerait l'architecture institutionnelle des relations mais offrirait, en parallèle avec l'accord économique et commercial global, des perspectives et des avantages concrets aux citoyens européens et canadiens, pour autant que toutes les parties intéressées soient incluses dans le processus. Le Parlement précise à cet égard que l'ouverture des marchés et le lancement d'une coopération en matière de réglementation devraient générer d'importants profits économiques, avoir des retombées positives sur l'emploi au Canada et dans l'Union européenne et pourrait, au vu du partenariat transatlantique élargi et du cadre actuel de l'ALENA, **conduire à la création d'un marché transatlantique**, situation dans laquelle tous les acteurs seraient gagnants, à condition que les normes sociales et environnementales actuelles ne soient pas revues à la baisse.

C’est la raison pour laquelle le Parlement européen adresse au Conseil, à la Commission et au SEAE, dans la perspective de la conclusion de cet accord, les recommandations suivantes:

Clause de conditionnalité : le Parlement indique que tout accord entre l'Union et des pays tiers devrait contenir des clauses de conditionnalité réciproque et de nature politique portant sur les droits de l'homme et la démocratie, de manière à réaffirmer ensemble l'engagement mutuel à défendre ces valeurs (et ce, quelle que soit la situation en matière de protection des droits de l'homme dans les pays en question). Il exige donc que la **conditionnalité figure dans le futur accord de partenariat à conclure avec le Canada**, afin de garantir la cohérence de l'approche définie par l'Union européenne dans ce domaine.

Complémentarité de l’accord stratégique avec l’accord commercial : le Parlement encourage l'ensemble des parties prenantes à parapher et à signer l'accord de partenariat stratégique et l'accord commercial et économique global dans les meilleurs délais et à **souligner leur complémentarité**.

Société civile : le Parlement appelle à la pleine implication et à la consultation de la société civile au regard de l’adoption de l’accord.

Parlement européen : il appelle enfin à un engagement ferme en vue d'une coopération interparlementaire reconnaissant le rôle important du Parlement européen et du parlement canadien dans les relations entre les Parties et demande la présentation de rapports réguliers sur l'application de l'accord.